

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE MARNE

COMMUNE DE
CONDES

Date de convocation

10 Novembre 2017

Date d'affichage

24 Novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

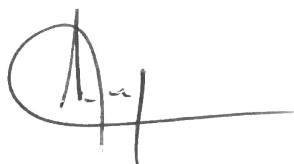
REF : 29/2017

Objet :

Taxe d'aménagement

*Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée en
Préfecture de Chaumont au
Titre du contrôle de la légalité
Et qu'elle a été notifiée aux
Intéressés*

le Maire



Joël CLEMENT

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 23/11/2017 à 09:34:51
Référence : 36a1f1d604cfc712a908c8ce085f49f47e4e38c

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONDES

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*

Etaient présents : CLÉMENT Joël, GOUJET Joël, GATILLON Élise, DELAGE Yves, FRANZ Joël, et ANTÉMI Raniéri

Membres excusés : BERTHELMOT Valérie et MONERON Philippe

Monsieur Yves DELAGE a été élu secrétaire.

Selon la loi de finances n° 2010-1658 du 29 décembre 2010, la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit dans les communes dotées d'un P.L.U.

Par délibération en date du 05 octobre 2011, le taux de cette taxe a été porté à 1 % sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération est reconduite de plein droit annuellement.